



AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 757-00-2018**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 9 février 2018.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.